

Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 20 mai 2022

Présents : Ingrid MEUNIER, Serge DUMAS, Maud BATTANDIER, Sébastien COUTANSON, Ludovic LABOURE, Pierre-Antoine DEJOB, Sylviane DONJON et Delphine LORON TRAVARD

Excusés : Mathieu VERDIER, Pierre PELISSON et Evelyne CHAUX

Secrétaire de séance : Ludovic LABOURE

Les Membres du conseil municipal approuvent le compte rendu du conseil municipal du 14 avril 2022.

1 - Délibérations :

- **Tarif de location de salle des fêtes "La Péniche"**

Madame le Maire explique qu'on ne retrouve pas la délibération des tarifs prise en 2019 et qu'il est nécessaire d'en refaire une. Les tarifs resteront identiques. Les membres présents sont d'accord à l'unanimité.

- **Vente des terrains communaux**

Madame le Maire fait la lecture de la proposition de Mr et Mme BRIDENNE qui souhaitent acheter le terrain en face de la mairie pour y construire une maison.

Ils demandent également à pouvoir louer le logement de l'école au 2^{ème} étage qui va bientôt être vacant, pendant la construction.

Après la discussion des membres du conseil municipal, il est décidé de vendre le terrain à 17€ conformément à la délibération 2021-011. Tous les membres du conseil municipal présents sont favorables à cette vente.

- **Changement de prestataire pour les photocopieurs**

Madame la Maire explique les prestations que pourraient proposer le prestataire KOESIO (photocopieurs) : tarifs similaires mais avec nouvelle machine et options supplémentaires.

Les membres du conseil municipal présents décident à l'unanimité de changer de prestataire et de désigner la société KOESIO.

- **Cycle piscine pour l'école**

Madame le Maire explique que le cycle piscine est obligatoire pour les élèves de notre école et que nous devons le prendre en charge.

Une rencontre a eu lieu avec les 3 écoles du RPI, le coût global est d'environ 3 000€. Il resterait à la charge des communes un coût de 55€/enfants. Notre commune a 17 élèves habitant sur la commune et 1 enfant sur la commune voisine, la somme globale à payer s'élève à 990 Euros.

Le conseil municipal décide de faire un courrier à la commune de Cervières pour demander une subvention exceptionnelle pour payer la sortie de leur habitante.

- **Modification de la tarification du kilowatt/heure de la salle des fêtes**

Madame le Maire explique que le contrat de EDF Collectivités a pris fin le 5 mai 2022.

	2019-2020- 2021	2022-2023- 2024
Heures Creuses ÉTÉ	4,771c	12,828c
Heures Creuses HIVER	5,898c	19,684c
Heures Pleines ÉTÉ	6,117c	23,849c
Heures Pleines HIVER	9,907c	47,223c

Madame le Maire explique que la salle des fêtes a un contrat EDF Collectivités, il se termine ce mois-ci, les kWh ont beaucoup augmenté ; le contrat proposé sera signé pour 3 ans de mai 2022 à Mai 2025.

A ce jour, il est facturé au loueur de la salle des fêtes 0,20€ par kWh. Madame le Maire propose à partir du 1^{er} juin 2022 de facturer à 0,50€ par kWh consommé.

Les membres du conseil municipal présents décident à l'unanimité de facturer à 0,50€ / kWh.

- **Mise en place de la cantine à 1€**

Madame le Maire explique que la cantine à 1€ doit être mise en place. L'Etat aiderait à hauteur de 3€/repas tous les repas inférieur ou égal à 1€. Le contrat avec l'Etat est pour une durée de 3 ans.

La participation des parents serait la suivante :

Quotient Familial Inf. à 600 = 0,85€ / QF de 600 à 900 = 1€ / sup à 900 = 3€.

La part de la commune ne change pas, elle reste à 2€20. Le repas coûte aujourd'hui 3,45€ aux parents.

Un dossier sera fait pour savoir si on est éligible et si oui, cette mesure pourrait prendre effet dès Septembre 2022.

Les membres du conseil municipal présents sont d'accord avec cette démarche.

- Délégations consenties au maire

Madame le Maire explique que lors de son élection en mai 2020, les membres du conseil municipal auraient dû lui déléguer un certain nombre de compétences.

Mme le Maire fait lecture des 31 délégations qu'il est possible de consentir au maire.

Après lecture de toutes les délégations, les membres décident de retenir les délégations : 1-4-5-6-7-8-9-10-11-13-14-24-28-30 et 31.

Madame le Maire peut à son tour déléguer à un adjoint ou à un conseiller municipal.

- La gazette des Monts de la Madeleine

Madame le Maire explique la demande du Syndicat Mixte pour la réalisation de la gazette des Monts de la Madeleine. À savoir qu'elle est distribuée sur toutes les communes du massif (50) ainsi que les commerces, les structures d'accueils touristiques, les boulangeries et les villes proches de Roanne et de Vichy.

L'an passé, notre commune de Champoly a pris la carte de visite à 50€ avec la publication du gîte communal.

A l'unanimité, le conseil municipal souhaite renouveler cette publication pour la Gazette de 2022 au tarif de 50 Euros.

- Délibération pour modifier le budget primitif

Madame le Maire explique la demande de Mme DIAS suite à une erreur sur le budget d'investissement 2022.

Il faut enlever dans les recettes d'investissement sur le compte 001, le montant de 12 642€12.

Il faut enlever dans les dépenses d'investissement sur le compte 2315, le montant de 12642€12 (compte sur les travaux bâtiments).

Après cette opération le compte sera équilibré et accepté par le centre des finances.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent cette demande de modification.

- Délibération modificative sur l'assainissement 2022

Sur l'assainissement :

- du compte 61583 : entretien enlever -220€

- du compte 673 : titre annulation sur exercice antérieur il faut mettre 220€

Cette délibération est nécessaire pour annuler les titres de l'assainissement 2021.

Madame le Maire explique la modification du budget d'assainissement pour l'année 2022.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité acceptent cette modification budgétaire.

2 - Avancement du projet de la Poste

Madame le Maire a pris contact avec Mr GABET pour faire une visite des locaux avec tous les prestataires.

En attente de réponse de leur part.

3 - Isolation Eurocombles :

Serge DUMAS et Pierre Antoine DEJOB ont fait visiter à Eurocombles les différents lieux à isoler : les combles du gîte, les appartements de l'école et de la mairie.

Le dossier a été déposé et accepté par la structure. Les travaux seront faits courant juin – juillet 2022.

4 - Formation sauveteur secourisme

Sylviane DONJON s'est renseignée auprès de La Croix Rouge de Roanne, en attente de réponse de leur part.

5 - Porte ouverte de l'école

Samedi 21 mai, la commune organise une porte ouverte sur les 3 écoles du RPI de 10 à 12h. L'occasion de faire visiter l'école aux nouveaux enfants des différentes communes, mais aussi aux habitants.

Ingrid MEUNIER, Delphine LORON-TRAVARD et Maud BATTANDIER seront présentes.

6 - Désherbeur AirGreen

Le président de la CCPU a rencontré la société AIRGREEN pour la présentation du désherbeur à air chaud pulsé.

Sébastien COUTANSON a vu la démonstration sur la commune de Cherier avec seulement une utilisation de 6% de gaz (une bouteille de 13kg fait 1 hectare) fabrication française et beaucoup de temps à gagner sur ce désherbage. Cet investissement sera étudié dans les prochaines semaines. Coût du matériel : 2 750 € HT.

7 - Aménagement mobilier de l'aire de jeux

Delphine LORON-TRAVARD et Maud BATTANDIER ont rencontré ce lundi 16 mai la commerciale de la société RONDINO pour avoir un devis sur différents jeux dans notre parc.

Etude du devis et attente de nouveaux devis.

8 - Bibliothèque

Madame le Maire va rencontrer Mr MANGIN sur notre site pour développer plus notre bibliothèque.

9 - Proposition de subvention avec le SIEL / local multiservices

Madame le Maire présente une proposition de subvention sur les travaux du local multiservices, le SIEL peut nous aider à hauteur de 25% du montant des travaux éligibles : isolation du sol, isolation des murs et des menuiseries.

Cette subvention peut monter à hauteur de 3 300€. La demande de dossier est en cours.

10 - Proposition de timbres avec la poste

Delphine explique que La poste propose de faire des timbres personnalisés sur notre village ; la vente pourrait se faire au point com, dans l'attente de devis supplémentaires.

11 - Panneau d'Urfé

Madame le Maire a eu la visite de Mme DUPEYROUX, qui demande un panneau vers chez elle car les personnes tournent de plus en plus dans sa propriété. Le conseil municipal s'oppose à sa demande.

12 - Essuie-mains tissus

La mise en place d'essuie-mains tissus (moins de gaspillage, moins de pollution) nécessite une solution de lavage/séchage adéquat et sur place.

Une proposition est faite d'acheter une machine à laver ainsi qu'un sèche-linge pour simplifier le travail des employés.

13 - Challenge mobilité des Pays d'Urfé

La CCPU est dans la réflexion sur les questions de mobilité, cette réflexion s'associe cette année à une initiative de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : Le Challenge Mobilité National.

Ce challenge propose aux établissements d'organiser, en interne et le temps d'une journée, un défi collectif sur le thème de la mobilité. Il offre ainsi à chacun la possibilité d'essayer un mode de transport plus responsable, plus économique et moins polluant.

Cette journée aura lieu le 2 juin 2022.

14 - Assemblée Générale de l'ADMR

Elle se déroulera le jeudi 2 juin à 14h00 à la salle des fêtes de La Tuilière.

15 - Départ d'un locataire

Mme GARCONNET quitte le logement communal en date du 31 mai 2022.

16 - Réflexion de futurs projets 2023 -2026 :

Chaque conseiller réfléchit aux différents projets pour les années à venir.

Une réunion est prévue courant Juin afin de définir précisément les projets de 2023 à 2026.

C'est un souhait de nos Conseillers Départementaux d'avoir une vision à 3 ans et non d'année en année comme habituellement.

17 - Questions diverses

- ❖ Charlène PÉLISSON ne renouvelle pas son contrat de travail.
- ❖ Concernant les demandes de subventions au département : 11 900€ HT accordés sur un coût total de 22 984€86 HT pour :
 - Volet roulant : 1 248€ HT sur 2 079€82 HT (subventionné à 60%)
 - Mobilier urbain : 3 652€ HT sur 6 086€04 HT (subventionné à 60%)
 - Chaudières : 7 000€ HT sur 14 837€ HT (subventionné à 47%)Réactualisation des devis avant le lancement des travaux
- ❖ La société ONET a fait un devis pour faire un nettoyage complet de la cuisine (murs, carrelages, matériels frigorifiques, placard etc...) de la salle des fêtes.
Le conseil accepte le devis de 420 € HT, le nettoyage devrait être réalisé courant Juin.
- ❖ Planning des élections législatives pour le 12 et 19 juin 2022

Séance levée à : 0h50